2015-2225
2015-06-30

AGRAL® 90
Mouillant et adhésif non ionique

Pour usage avec ACTIVOL®, AMBUSH® 500EC, CYMBUSH® 250EC, GRAMOXONE®, REGLONE®, TOUCHDOWN® 480, REFLEX® et autres produits sur l'étiquette.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE :
nonylphénoxy polyéthoxy éthanol..... 90 %

N^{o} D'HOMOLOGATION 24725 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AGRICOLE

CONTENU NET : 10 L

Norac Concepts Inc.
P.O. Box 31097
Guelph, ON
N1H 8K1
(519) 821-3633

E01-E-1

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS : Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Cause des piqûres ou des brûlures douloureuses aux yeux et paupières. Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation chez certains individus. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et un protecteur facial lors de la manipulation du concentré. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les repas, après avoir utilisé le produit.

PREMIERS SOINS
En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Apporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
L'ingestion peut causer la nausée ou le vomissement. Un contact avec les yeux peut entraîner une grave irritation. Traiter selon les symptômes. Traiter les irritations de la peau selon les symptômes.

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE
À toute heure, (613) 787-5620 **SEULEMENT** pour des renseignements sur la santé et l'environnement.

ENTREPOSAGE
Garder le contenant original hermétiquement fermé dans un endroit en sécurité lorsque non utilisé. L'entreposer dans un endroit frais et sec, loin d'agents oxydants ou réducteurs. Garder au loin de toute source de chaleur, d'étincelles ou d'allumage. Entreposer loin de toute alimentation humaine ou animale.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS
Éliminer toute source d'ignition, et ventiler l'endroit. Faire absorber le liquide à l'aide d'une matière inerte (sable, argile, litière pour chat, etc.). Disposer le tout dans un contenant hermétiquement fermé. Après s'être débarrassé des rebuts, laver l'endroit contaminé à l'eau. Voir le paragraphe ÉLIMINATION ci-dessous.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR:
Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS:
Contenants recyclables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.
Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation< provinciale.

Contenants réutilisables
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

À L'ATTENTION DE L'USAGER : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

MODE D'EMPLOI

AGRAL 90 se mélange à toutes les catégories d'eau. La liste ci-dessous donne la dose recommandée d'AGRAL 90 en fonction du type de produit utilisé. La préparation et l'utilisation des produits destinés à être pulvérisés, sont mentionnées sur leur étiquette respective.

Produit de répression destiné à être pulvérisé ou pour autres usages	**Dose d'AGRAL 90 par litre de bouillie**	**Remarques**
ACTIVOL®	250 mL/1000 L	Sur les cerises aigres et douces
AMBUSH® 500EC, CYMBUSH® 250EC, POUNCE®	300 mL/1000 L	Sur les crucifères
GRAMOXONE®	250 mL/1000 L	Utiliser l'AGRAL 90 seulement si le volume de GRAMOXONE est inférieur à 2,5 L de GRAMOXONE pour 1 000 L d'eau.
REGLONE®, REWARD®	1 L/1000 L	Ne pas utiliser d'AGRAL 90 avec du REGLONE pour la répression de la spargoute des champs. Ne pas utiliser d'AGRAL 90 avec du REGLONE pour détruire les fanes des pommes de terre, sauf de la façon conseillée dans les provinces des Prairies, avec la dose de 1,5 L/ha de REGLONE.
PINNACLE®, REFLEX®, TELAR®	1 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
ACCENT®, ALLY®, BEACON®, CLASSIC®, COMPAS 480EC, CURTAIL™ M, ELIM®, ESCORT®, FREEDOM® WSB 75DF, LONTREL® 360, MUSTER®, PARDNER®, PEAK®, PEAK® Plus, PRISM®, REFINE® Extra, RELIANCE™ STS™, STAMPEDE® EDF, SUMMIT® WG, ULTIM®	2 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Un agent antimousse peut être nécessaire. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
AMBER 75WG®, ASSERT™ SG, DISTINCT™, FIELDSTAR™, FIRST RATE™, MAX® CORN HERBICIDE, MERIDIAN®,	2,5 L/1000 L	Ajouter l'AGRAL 90 après tous les autres ingrédients. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.

Produit de répression destiné à être pulvérisé ou pour autres usages	Dose d'AGRAL 90 par litre de bouillie	Remarques
ODYSSEY®, PATRIOT®, PURSUIT®, REFLEX®+PURSUIT®, STRIKER®, ULTIMAX, UNITY® 280EC, UNITY® 75WG, UPBEET®,VIPER™		
ELEVATE® 50WDG	200 mL/1000 L	Raisin
CREDIT®, GLYFOS™, LAREDO®, MANAGE® 780, MAVERICK™, RENEGADE™, ROUNDUP®, ROUNDUP® Dry, ROUNDUP® Transorb, RUP® 356, TOUCHDOWN® 600, TOUCHDOWN® 480, VANTAGE™, VANTAGE™ plus, VICTOR™, WRANGLER™	350 mL/50 à 100 L 500 mL/100 L	Pour le chiendent, semis sans labour ou réduit, et pour la jachère. Chiendent - pour des volumes d'eau de 150 à 300 L/ha.
AVENGE™ 640	0,12-4,8 L/20 à 800 L	La dose dépend de la densité de folle avoine et du volume d'eau. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.
Pour le lavage des réservoirs et matériels de pulvérisation.	30 mL/50 L	Éliminer les rebuts en fonction des règlements municipaux et provinciaux. Se rapporter au paragraphe ÉLIMINATIONS.

NOTA : Ne pas dépasser la dose recommandée d'AGRAL 90, surtout avec les produits qui contiennent leur propre agent mouillant. Un excès de mouillant peut mener à une perte de bouillie à cause d'un excès de ruissellement. Consulter l'étiquette de chaque produit pour le mode d'emploi.

AGRAL, AMBUSH, CYMBUSH, GRAMOXONE, REFLEX, REGLONE, et TOUCHDOWN sont des marques déposées de Syngenta. ACTIVOL est une marque déposée de Abbott Laboratories. ACCENT, ALLY, CLASSIC, MAX, FREEDOM, MUSTER, PINNACLE et REFINE sont des marques déposées de E.I du Pont de Nemours and Company Inc. PEAK est une marque déposée de Novartis. ELIM, PRISM, TELAR, ULTIM, ULTIMAX et UPBEET sont des marques déposées et RELIANCE est une marque de DuPont Canada Inc. ROUNDUP est une marque déposée et LAREDO, RENEGADE, VICTOR et WRANGLER sont des marques de commerce de Monsanto. STRIKER est une marque déposée et FIELDSTAR, First Rate, Maverick, Lontrel et VANTAGE sont des marques de commerce de Dow Agrosciences Canada Inc. PARDNER et UNITY sont des marques déposées et COMPAS est une marque déposée du Groupe Aventis. ODYSSEY, PATRIOT et PURSUIT sont des marques déposées et VIPER est une marque de commerce de Cyanamid Canada Inc. DISTINCT est une marque déposées de BASF Corp. GLYFOS est une marque déposée de Cheminova Agro. ELEVATE est une marque de commerce de TomenAgro.

****

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))